

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE  
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Marly-Le-Roi  
**Correspondance** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
13 mars 2025**

**PUBLIE LE : 18 MARS 2025**

**Délibération n°250313-10 : Rapport d'orientation budgétaire 2025**

A la suite d'une première convocation, le comité n'a pu siéger le douze février deux mille vingt-cinq par suite de l'absence de quorum :

**SEANCE DU 12 FÉVRIER 2025**

**PRESENTS**

**LOUVECIENNES**

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE  
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE  
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys  
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>4</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>4</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à dix-sept heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-président le dix-neuf février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul JAOUEN**, doyen de l'assemblée, puis de **Madame Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal nouvellement élue et immédiatement installée.

## SEANCE DU 13 MARS 2025

### PRESENTS

#### **LOUVECIENNES**

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE  
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE  
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

#### **MARLY-LE-ROI**

José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE  
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE  
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES** : *Néant*

**Pouvoirs** : *Néant*

**Communes non représentées** : *Néant*

### Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys  
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat / assemblées d'Unilys

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b><i>Délégués présents</i></b>	:	<b>8</b>
<b><i>Pouvoirs</i></b>	:	/
<b><i>Délégués comptant pour le vote</i></b>	:	<b>7 pour la délibération relative aux indemnités de fonction</b> <b>8 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

**RAPPORTEUR** : La Présidente

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, annexé à la présente.

**PREND ACTE** de la tenue du débat qui s'ensuit.

Fait à Marly-le-Roi, le 18/03/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 18/03/2025

**Pour Extrait Conforme**

**Florence ESNAULT**  
Secrétaire de séance

**Emmanuelle RAMPAZZO**  
Présidente du Syndicat Intercommunal



**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

**RAPPORTEUR** : Le/la Président(e)

La procédure budgétaire prévoit que, dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2025), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

Ce projet de budget est présenté sous la nouvelle nomenclature comptable M57. Le principal changement concerne la disparition du chapitre des dépenses imprévues.

**I. 2024 : une année contrastée pour le secteur culturel et touristique**

**Une diminution marquée de la fréquentation des musées en Île-de-France**

Au cours de l'été 2024, les musées de l'Île-de-France ont connu une baisse notable de leur fréquentation, principalement en raison de la tenue des Jeux Olympiques de Paris. Cette période a entraîné une diminution du nombre de visiteurs dans plusieurs institutions culturelles majeures de la région.

- **Paris Musées**, qui regroupe 14 musées municipaux parisiens, a accueilli plus de 4,8 millions de visiteurs en 2024, soit une baisse de 8,5 % par rapport à 2023. Cette diminution est principalement attribuée à une baisse de 30 % de la fréquentation pendant la période des Jeux Olympiques (Tourmag.com).
- **Musée du Louvre** : Entre le 27 juillet et le 11 août 2024, le Louvre a enregistré une baisse de fréquentation de 22 % par rapport à la même période en 2023 (Le Monde).
- **Centre Pompidou** : Sur la même période, le Centre Pompidou a observé une diminution de 28 % de ses visiteurs (Le Monde).
- **Musée d'Orsay** : Le musée d'Orsay a également été impacté, avec une baisse de 29 % de sa fréquentation (Le Monde).
- **Château de Versailles** : Le château a connu une réduction de 25 % du nombre de ses visiteurs durant cette période (selon Le Monde. Selon directeur du développement de l'EPV, la baisse réelle baisse de la fréquentation est de 50 %).

Le seul musée qui déroge à cette baisse est la **Monnaie de Paris** qui présentait une exposition sur les médailles olympiques qui a remporté un franc succès.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse de fréquentation :

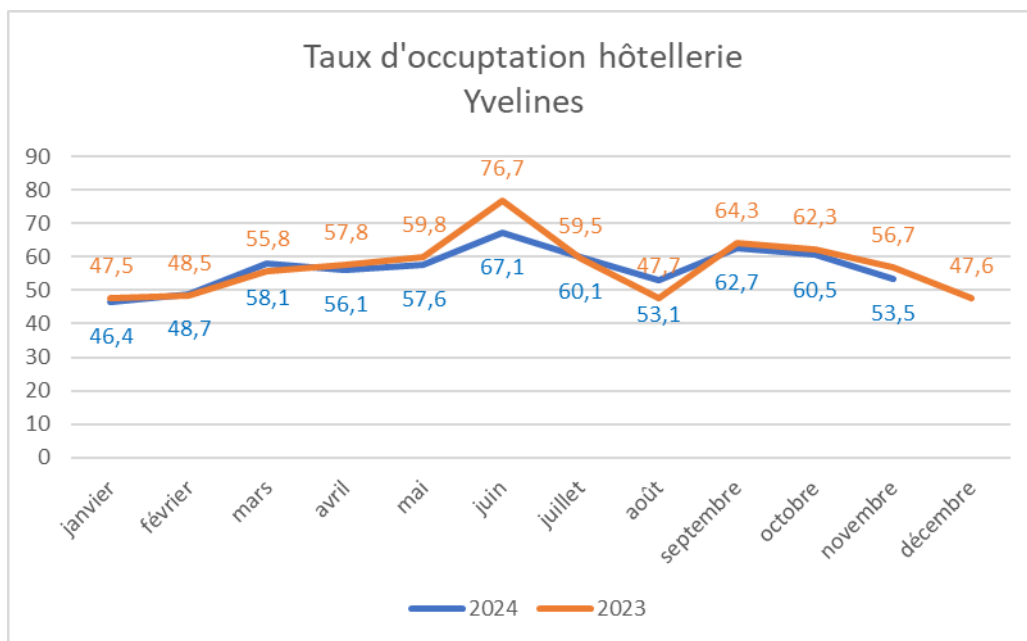
- L'événement sportif mondial a capté une grande partie de l'attention et du temps libre des visiteurs et touristes.
- Beaucoup de visiteurs ont préféré consacrer leur séjour aux compétitions sportives plutôt qu'aux visites culturelles.
- Les offres de divertissement annexes (fan zones, festivités associées aux JO) ont détourné le public des musées.
- En raison des restrictions de circulation, des difficultés logistiques et de la hausse des prix de l'hébergement, certaines catégories de touristes ont préféré éviter Paris et sa région en été 2024.
- Le renforcement des dispositifs de sécurité autour des infrastructures olympiques et des axes de circulation a compliqué l'accès aux Yvelines pour certains visiteurs.
- Les visiteurs ont davantage consacré leur budget aux billets pour les compétitions, à l'hébergement et aux services annexes, réduisant les dépenses pour les visites culturelles.
- Report des voyages : de nombreux touristes réguliers des musées franciliens ont préféré décaler leur venue après les JO, entraînant une baisse de la fréquentation estivale.

Le musée du Domaine royal de Marly avait réalisé ses meilleurs chiffres de fréquentation toutes années confondues, en juillet et août 2023, avec une ouverture à 100 %. Ce sont donc les mois qui auraient dû connaître la meilleure fréquentation en 2024 si l'on se fie à l'année précédente.

Sur le territoire des Yvelines, la période estivale n'a pas été marquée par un recul du taux d'occupation dans l'hôtellerie. Le décrochage observé en juin a été rattrapé en juillet et août grâce à « l'effet Jeux Olympiques ».

L'INSEE dresse ainsi un bilan contrasté de l'année touristique sur le territoire : la fréquentation touristique fléchit sensiblement (-7,4 %), sans doute en raison de la moindre présence des touristes culturels, certains sites, tels que le parc du Château de Versailles, ayant été fermés une partie de l'été.

Alors que la clientèle résidente recule modérément (-2,3 %), c'est surtout la clientèle non-résidente qui a fait défaut dans les hébergements touristiques (-9,2 %)<sup>1</sup>.



Les mois de juin et de juillet sont traditionnellement, en Île-de-France, les mois où la fréquentation touristique est la plus élevée. En 2024, le nombre de nuitées est inférieur à celui observé en 2023 (-11,5 % en juin, -13,0 % en juillet).

Différents facteurs ont pu se conjuguer : une météo peu favorable début juin, des mouvements sociaux dans les transports, les élections européennes puis législatives consécutives à la dissolution de l'Assemblée Nationale, le report de festivals et la délocalisation de manifestations sportives en province.

Le taux moyen d'occupation des établissements hôteliers décroche (75,5 % en juin 2024 contre 86,5 % en juin 2023). La délocalisation exceptionnelle de l'arrivée du Tour de France à Nice, l'absence de pont pour le 14 juillet, les limitations de déplacements liées à la mise en place des périmètres de sécurité ont pu également concourir au faible taux d'occupation moyen en juillet (68,4 % contre 75,7 % en juillet 2023).

Malgré un retour à la normale de l'activité des salons professionnels, le nombre de nuitées de la clientèle d'affaires dans les hôtels est en net repli entre avril et juin 2024 par rapport à la même période en 2023, à l'image du trimestre précédent. Cependant, la période juillet-août-septembre a été meilleure qu'habituellement pour cette clientèle. Les délégations de sportifs, journalistes et médias venues spécialement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques ont pu profiter de l'offre diversifiée d'hôtels dans la région.

<sup>1</sup> [Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : une éclaircie dans une saison touristique particulièrement terne - Insee Analyses Ile-de-France - 194](#)

Les montants présentés ci-dessous sont arrondis au k€, certains totaux peuvent paraître inexacts du fait des décimales non apparentes.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

## I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à **684 k€**, soit une baisse de (-134 k€) vs le BP 2024.

Cette baisse s'explique par une exposition de moindre ampleur.

Le calendrier budgétaire ne permet pas de reprise anticipée des résultats pour cet exercice. Certains montants pourront être ajustés au moment du Budget Supplémentaire.

### 1. Dépenses de Fonctionnement

Il est proposé un budget de fonctionnement en dépenses avec les enveloppes suivantes :

	2025	2024	vs n-1
Charges générales	204	181	23
Exposition	43	154	-111
Charges de personnel	349	382	-33
Unilys	60	66	-5
Autres charges	5	8	-3
Charges financières	4	4	0
Amortissements	25	24	1
<b>TOTAL</b>	<b>691</b>	<b>818</b>	<b>-127</b>

Sur les charges générales, la principale augmentation est sur la nature 6188 « Autres frais divers » (+15 k€) pour de la manutention et de l'emballage des œuvres. Des crédits disponibles ont été inscrits pour (+13 k€) (vs aucun l'an passé). Au moment du BS, ils pourront être réduits pour être affectés via un virement de section à l'investissement afin de réduire l'emprunt d'équilibre.

L'enveloppe dédiée à l'exposition est proposée en forte baisse par rapport au projet de l'an dernier, pour un montant total de 43 k€.

Les charges de personnel sont en baisse principalement du fait de la suppression du poste de technicien, et de la réduction de l'enveloppe dédiée à Muséa (-10 k€).

Le personnel permanent comprend :

- 1 poste de directrice ;
- 1 poste de chargée des publics + son remplacement durant le congé maternité ;
- 1 poste d'agent administratif et financier ;
- 1 poste d'agent accueil billetterie à 30h ;
- 2 postes hôtes accueil et médiation, un à temps complet et un à 28h.

L'ensemble des postes est aujourd'hui pourvu.

Le coût total Unilys est en baisse de (-5 k€). Il se décompose ainsi :

- Refacturation des charges générales (14.4 k€), soit une quote-part de 6% des frais centraux, en hausse de (+2 k€) soit (+1 k€) du fait de la hausse de (+0.5 point) de la quote-part allouée, et (+1 k€) du fait de l'augmentation des coûts (hausse des loyers et des prestations informatiques, notamment concernant la cybersécurité) ;
- Refacturation des charges de personnel (46 k€), soit une baisse de (-7 k€). Les syndicats techniques ne sont plus refacturés ainsi que le poste de DGS (-15 k€), la masse salariale globale a baissé du fait d'un départ en retraite non remplacé. Ces baisses sont en partie compensées par la hausse de la quote-part (+0.5 points) et la refacturation de 10% du Directeur du Pôle Sport et Culture qui est dorénavant l'interlocuteur privilégié du Musée dans ses relations avec Unilys.

## 2. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont soutenues par la participation des communes, stable par rapport à l'an passé, les recettes propres et des subventions.

Elles se décomposent ainsi :

	2025	2024	vs n-1
Participation des communes	584	584	0
Recettes propres	90	120	-30
Subventions	17	85	-68
Autres	0	29	-29
<b>TOTAL</b>	<b>691</b>	<b>818</b>	<b>-127</b>

Tous les postes de recettes, sauf la participation des communes, ont été revus à la baisse.

Les recettes « autres » sont à zéro : fin du FCTVA sur la section de fonctionnement et fin de la refacturation du technicien au Château Monte Cristo.

## II. Section d'Investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à **120 k€**, soit une baisse de (-15 k€) vs BP 2024.

### 1. Dépenses d'Investissement

Les Dépenses d'investissement se ventilent ainsi :

	2025	2024	vs n-1
Emprunt	15	15	0
Immobilisations	105	120	-15
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>135</b>	<b>-15</b>

Une enveloppe de (105 k€) est proposée pour les immobilisations :

- 80 k€ pour la restauration d'œuvre. Ces crédits pourront être revus à la baisse au moment du BS et de l'inscription des reports ;
- 6 k€ pour de la signalétique pour le parking ;
- 5 k€ pour des travaux sur les cimaises et de l'enduit ;
- 5 k€ pour l'achat d'humidificateurs ;
- 3 k€ pour des acquisitions ;
- 5 k€ pour du mobilier (boutique et salon de thé).

### 2. Recettes d'Investissement

La section d'investissement est financée par un emprunt d'équilibre, des écritures d'ordre, le FCTVA, et une subvention de la Région (15 k€).

	2025	2024	vs n-1
FCTVA	13	17	-4
Emprunt d'équilibre	67	0	67
Subventions et mécénat	15	94	-79
Amortissements	25	24	1
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>135</b>	<b>-15</b>

L'emprunt d'équilibre pourra être réduit ou annulé au moment du Budget Supplémentaire et de la reprise des résultats passés.

## Rapport d'orientation budgétaire 2025 - Annexe n° 1

### Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi

#### 1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi
- Louveciennes

La population totale de ces deux communes est de 24 936 habitants (population légale 2022 entrant en vigueur au 1er janvier 2025).

Le Musée est labellisé « Musée de France » (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France).

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

#### 2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets. Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).

Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

ROB 2025 - Annexe 2  
 ETAT DE LA DETTE 2025-2029

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	01/01/2028	01/01/2029
200336 03 (Rénovation musée)	LT	Crédit mutuel	20	18/12/2019	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	-	1,65%	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00	165 000,00
<b>1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits</b>	1641 Emprunt en € auprès des établissements de crédits						<b>300 000,00</b>				<b>225 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>195 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>165 000,00</b>
<b>Total général</b>	<b>Total Général</b>						<b>300 000,00</b>				<b>225 000,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>195 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>165 000,00</b>